

## Table ronde n°2

### La concertation avec les habitants dans l'élaboration du PLUi

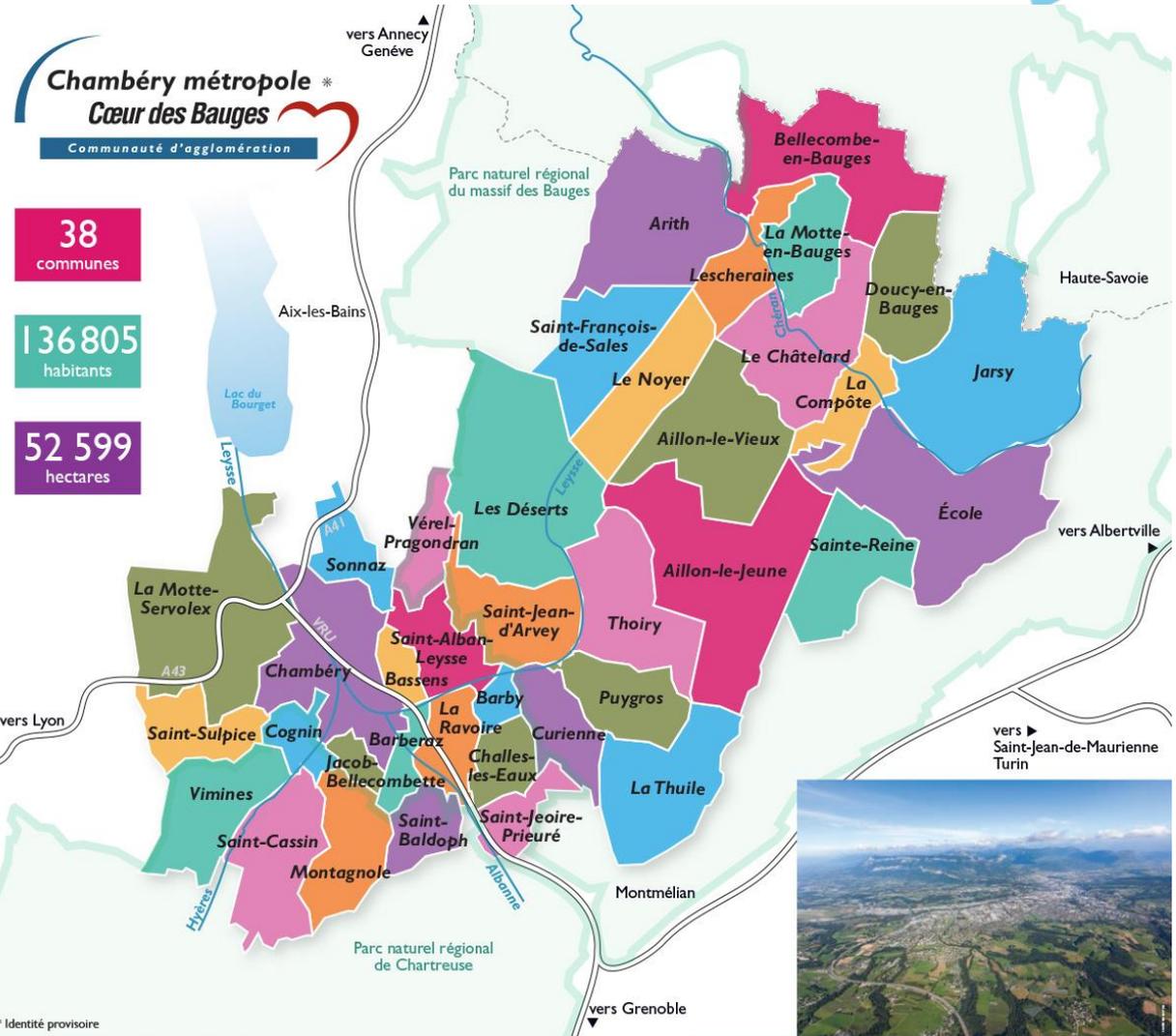
- > Quels facteurs de réussite?
- > Quels questionnements ?

## 3 territoires pour 3 retours d'expérience

- Chambéry métropole – Cœur des Bauges
  - Grenoble Alpes Métropole
- Communauté de communes Ambert Livradois Forez  
(PLUi Vallée de l'Ance)

Présentation  
6-8 min maxi

## Chambéry métropole Cœur des Bauges



- 136 800 habitants
- 38 communes – 52599 ha
- Fusion de **Chambéry métropole**  
(communauté d'agglomération de 24 communes)  
avec **Cœur des Bauges**  
(communauté de communes de 14 communes)  
au 1er janvier 2017

## Le PLUi HD de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

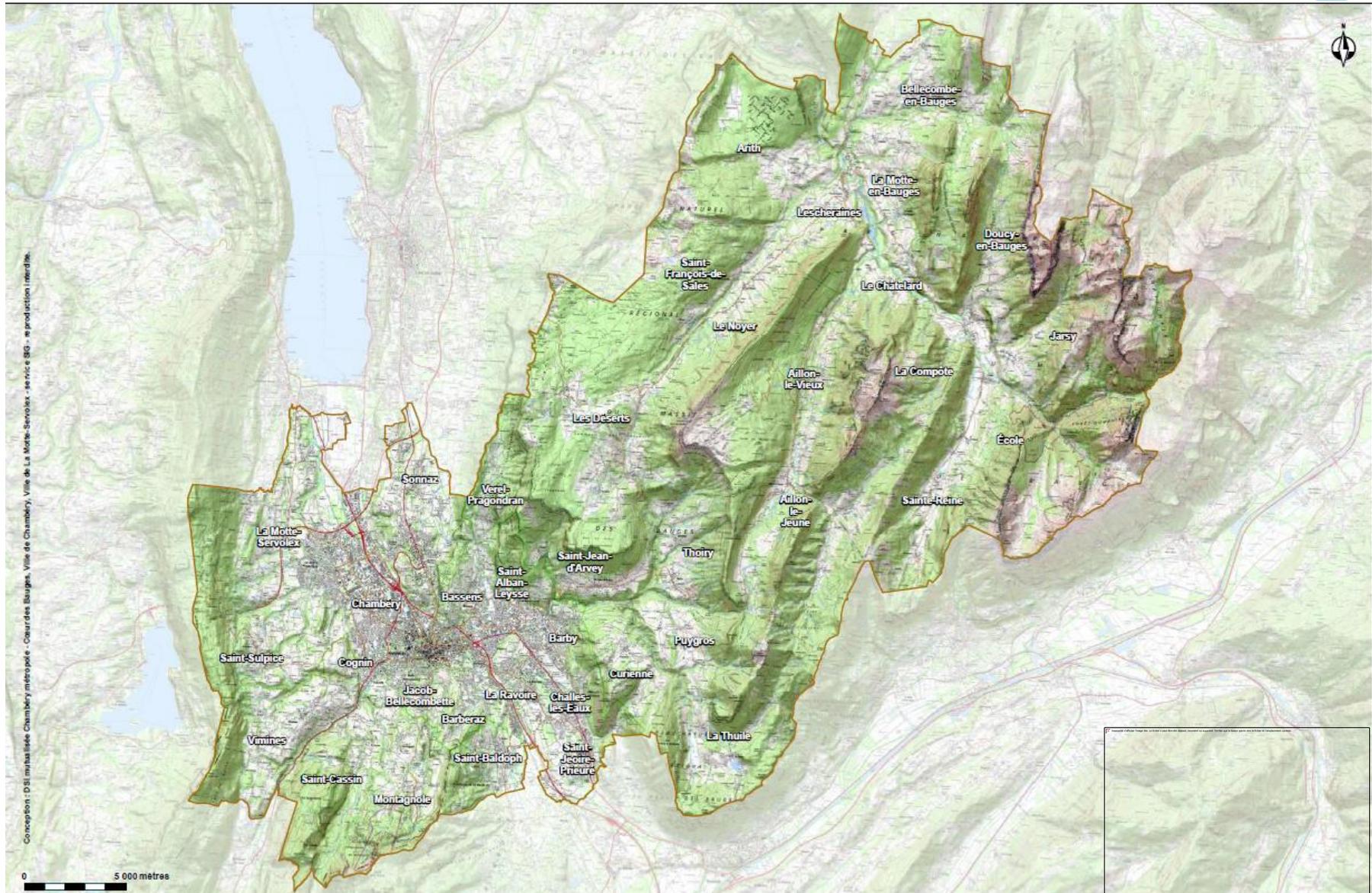
### *Le contexte*

- Prise de compétence des EPCI Chambéry métropole et CCCB en 2015,
- Novembre / Décembre 2015 Approbation des chartes de gouvernance et prescriptions des PLUi de Cœur des Bauges (24/2015) et de Chambéry métropole (15/12/2015)
- Décembre 2016 : délibération complémentaire pour intégrer les volets habitat et déplacements PLUi HD de Chambéry métropole
- 1er janvier 2017 fusion des 2 EPCI
- Mars 2017 : adoption de la nouvelle charte de Gouvernance,
- 18 mai 2017 Fusion des deux PLUi le 1 avec extension du H et du D à tout le périmètre,

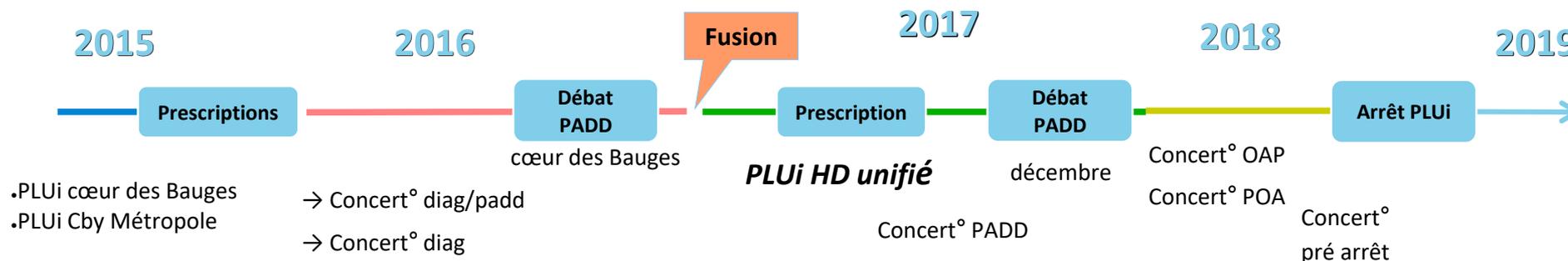
### *Les grandes étapes du PLUi*

- Élaboration d'un diagnostic à l'échelle du nouveau territoire 1er semestre 2017 + diagnostic agricole
- Analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels et définition des enveloppes urbaines
- Choix du scénario de développement juillet 2017
- PADD : séminaire des élus en septembre 2017: débat dans les communes et à l'agglomération et concertation citoyenne pour novembre /décembre

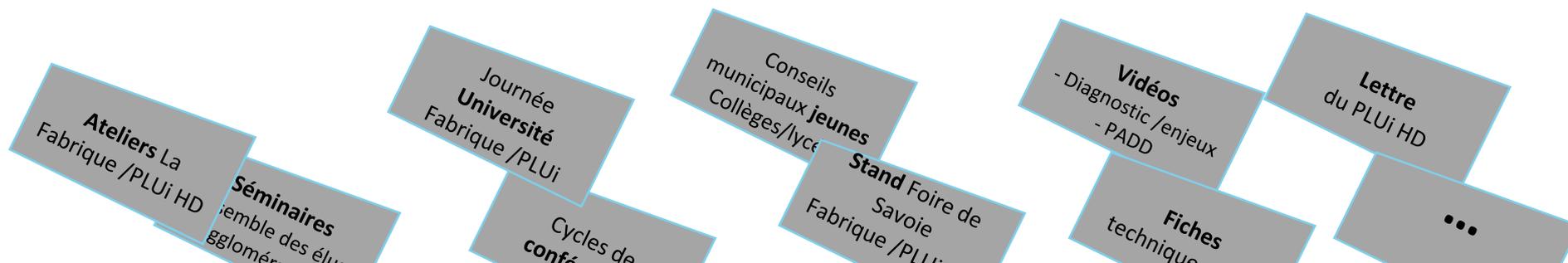
# Chambéry métropole - Cœur des Bauges



## modalités de concertation



- mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet, et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration au siège de l'agglomération et à l'annexe des Bauges,
- mise en ligne d'un formulaire sur le site internet : inscription et de dépôt des observations et propositions,
- possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier
- mise en place au siège et à l'annexe des Bauges d'un registre pour observations et propositions,
- information du public par divers supports et moyens de communication concernant la procédure, le contenu et l'avancement des études et du projet : site internet , magazine de l'agglomération, publications diverses sous forme d'affiches, de plaquettes...,
- organisation de plusieurs temps de concertation sous forme de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres, ouverts à tous, à différentes échelles du territoire, avec un minimum d'un évènement répétés en six lieux du territoire à chacune des étapes suivantes : les grandes orientations du PADD) , et le projet de PLUi dans son ensemble (phase diagnostic déjà réalisée par les 2 PLUi)
- organisation d'au moins une exposition publique temporaire





### **Les cibles**

→ Objectifs : le partage des orientations stratégiques, à toutes les échelles de gouvernance et de pilotage, la contribution des citoyens, la visibilité et la lisibilité de l'ensemble du processus d'élaboration pour faciliter son appropriation par le plus grand nombre.

- les élus, conseillers communautaire et les conseillers municipaux
- les acteurs représentant le territoire (acteurs institutionnels et socioprofessionnels, associations...)
- Les agents : assurer une bonne transversalité en interne (directions de l'agglomération et l'ensemble des agents) et en externe (les DGS et techniciens des communes)
- les citoyens
- Les jeunes, futurs citoyens et usagers du territoire (CMJ, collèges, lycées, université) : projets pédagogiques

### **Quelle échelle pertinente ?**

S'adapter au territoire et aux objectifs, pas de critères particuliers mais plutôt une échelle adaptée à chaque cible visée

### **Organisation technique**

- Une équipe de conduite de projet : responsable du service et 3 urbanistes, 1 assistante (avec un secteur territorial + une avec la mission concertation) / le directeur urbanisme / la direction de la communication (un référent)
- Assistance d'un BE spécialisé mutualisé avec le Projet d'agglomération + apport technique (données) du BE PLUi HD

### **Pilotage politique**

Le Président et le Vice Président en charge du PLUi HD

Les Vice-Président(e)s Habitat, Déplacements, secteur Bauges, Démocratie participative

Les Vice-Président(e)s concerné(e)s par les thématiques concertées (Espaces Naturels, Eau,...)

Les maires et élus des communes où se déroulent les ateliers

Leurs interventions diffèrent en fonction des formats retenus et des thématiques

## Quelle prise en compte de la concertation dans le PLUi?

La richesse des réflexions et des contributions citoyennes et expertes issus du processus de concertation contribue à l'élaboration du document, sous plusieurs formes :

- ✓ Recueil de la donnée (contributions / demandes) et comptes rendus des ateliers et réunions pour constituer une base documentaire «concertation». Cette base de données permet tout au long de la procédure de mettre à disposition les réflexions et facilite leur utilisation.
- ✓ En phase Diagnostic et PADD, la concertation sous forme d'atelier, de séminaires, de tables rondes permet de confronter les approches, d'enrichir les thématiques, et de constituer une culture commune du territoire. Elle est utilisée comme ressource pour nourrir la réflexion et contribue directement à l'écriture des documents. Pour l'élaboration des deux POA la même méthode sera utilisée
- ✓ Pour la future phase réglementaire, les demandes et contributions reçues sont géolocalisées et seront interrogées à l'aune des objectifs du PLUi HD.
- ✓ La base de données concertation sera également un élément clé sur lequel s'appuyer pour tirer le bilan de la concertation et évaluer son impact sur le document.